

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL170

présenté par

Mme Schmid, M. Quentin, M. Marsaud et M. Mariani

-----

### ARTICLE 29 SEPTDECIES

A l'alinéa 4, substituer aux mots : « renouvellement général des conseillers consulaires », les mots : « du mandat en cours ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement demandant la suppression de la rédaction actuelle du chapitre III.